

LES ATELIERS TECHNIQUES

DU PAVILLON DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Les énergies renouvelables: Concevoir, mettre en œuvre et exploiter

LES FINANCEMENTS MOBILISABLES

Le Fonds Chaleur

Le Fonds Chaleur a pour objectif de financer les projets de production de chaleur à partir d'énergies renouvelables, tout en garantissant un prix inférieur à celui de la chaleur produite à partir d'énergies conventionnelles.

La gestion du fonds chaleur est confiée à l'ADEME (www.ademe.fr)

Deux modes de gestions :

- Les installations de grandes tailles (>1000 tep/an) (PM : Tep : Tonne équivalent pétrole = 11,62 MWh) secteur industrie et agricole.
- Les autres filières comprenant les installations collectives de toutes tailles ([adapté au logement social](#)).

Les énergies concernées pour le secteur du logement social :

- L'énergie solaire thermique
- La géothermie valorisée par l'intermédiaire de pompe à chaleur (prélèvement aquifère, sondes verticales ou horizontales)
- La biomasse (chaufferie bois)
- Les réseaux de chauffage urbain renouvelable

Les énergies renouvelables: Concevoir, mettre en œuvre et exploiter

Le Fonds Chaleur et le logement social : un changement de paradigme

Le Fonds Chaleur impose de nouveaux modes de réflexion et une approche des aides et des pratiques de suivi différente.

L'approche doit être systémique et obligatoirement transversale sur la durée du cycle de vie des produits et des modes de production mises en œuvre.

De nouveaux critères

Les aides seront octroyées aux installations les plus performantes d'un point de vue technico-économique

Ces aides seront segmentées dans le temps

Des critères de performances « durables » sont imposés.

Les installations devront être instrumentalisées pour mesurer en continue une performance.

Deux options possibles :

- La réalité des performances est conforme aux engagements de performances pris au départ : l'aide au financement est poursuivie.
- La réalité des performances est inférieure aux seuils de performances mini fixés : l'aide au financement est stoppée et les sommes déjà allouées pourront être restituées.

Les énergies renouvelables: Concevoir, mettre en œuvre et exploiter

Points de vigilance

Le Fonds Chaleur induit **un changement culturel**.

Ce changement de culture (obligation de performances durables, mesurées et validées conditionnant les aides de financement) peut bousculer le poids des habitudes et avoir un impact sur les organisations des Directions Maîtrise d'Ouvrage et Gestion du Patrimoine.

Chaque étape de conception, de mise en œuvre, d'approvisionnement (bois et géothermie) et de suivi d'une installation EnR **devient essentielle**.

- Les études de faisabilité ne pourront plus être approximatives
- Attention à ne pas systématiser les démarches EnR Fonds de Chaleur : Données bâti et urbanisme à étudier.
- Les montages financiers seront différents.
- **Les projets devront être construits en vision globale par l'ensemble des parties prenantes** : construire et maintenir durant tout le cycle de vie des installations.
- Une instrumentalisation adaptée, fiable, acceptée (par les parties intéressées) et des résultats relevés, analysés et comparés (bailleurs et Ademe pour un fichier national).
- **Une maîtrise des coûts** d'approvisionnement* et de maintenance.
- Ne pas se limiter à la performance du primaire (attention à la performance du secondaire).

* : Dans le montage d'un projet biomasse, il est essentiel de bien étudier la filière d'approvisionnement et sa gouvernance. Le risque majeur étant une variabilité du prix de la ressource bois avec pour conséquence un non équilibre financier de l'opération. Ce risque existe également au niveau des fournisseurs de prestations de maintenance, du déchet de combustion, du transport...

Face à des positions monopolistiques et des marchés captifs, il sera plus difficile de maîtriser le prix de la filière.

Les énergies renouvelables: Concevoir, mettre en œuvre et exploiter

Ademe/ Région/Etat : Accord-cadre pour la période 2007-2013, adossé au Contrat de Projets Etat-Région

Sources de données : (non exhaustive)

- Ademe : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie : Site interne : www.ademe.fr
- Région : selon les territoires/ Zoom sur midi pyrénéens : www.midipyrenees.fr
- Enerplan : Association professionnelle de l'énergie solaire : www.enerplan.asso.fr
- CLER : Comité de liaison énergies renouvelables : www.cler.org

FEDER :

(<http://europa.eu/legislation>)

Le champ d'application de l'intervention du FEDER s'inscrit dans le contexte des objectifs « Convergence », « Compétitivité régionale et emploi » et « Coopération territoriale européenne » : 01/2007 -12/2013 : [domaines de l'énergie, de l'efficacité énergétique, de l'assistance technique.](#)

- Aide à l'innovation sur des opérations exemplaires

Autres financements :

Rubrique à suivre :

Devenir des CEE/ ECS solaire ?